



Permanence D'Accès aux Soins de Santé de Psychiatrie



06 88 23 15 71 02 97 02 38 26

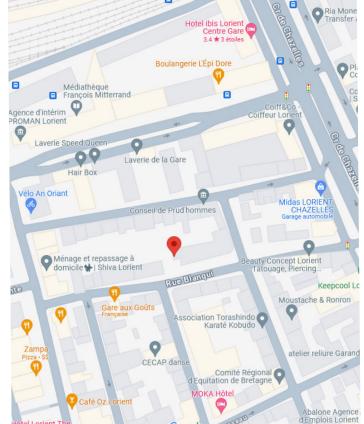
services ocial pass@ch-charcot 56.fr

Accueil sur RDV du lundi au vendredi de 9h à 17h

Adresse

11, rue Blanqui- 56100 Lorient





Lorient 😛 🖻









Flashez ce code pour accèder au livret d'accueil!



Pôle de Psychiatrie Adulte (PPA)

18 à 69 ans

La Permanence D'Accès aux Soins de Santé de Psychiatrie (PASS-Psy) de l'EPSM Sud Bretagne- CH charcot, créée en 2009, est issue de la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998. Elle s'adresse aux personnes en situation de précarité et d'exclusion (sociale, financière, logement ...) présentant des troubles ou une souffrance psychiatrique.

Missions

La PASS-Psy est créée pour faire face aux inégalités de santé qui touchent tout particulièrement les personnes en situation de précarité et favoriser l'accès au dispositif général de soins et d'accompagnement social.

Spécificité

Les personnes en situation de précarité sont particulièrement vulnérables aux souffrances psychiques. Les personnes présentant des symptômes psychiatriques sont, plus que d'autres, concernées par la précarité.

Objectifs

- Favoriser la prise en charge et la continuité aux soins psychiatriques pour les personnes précaires,
- Accompagner la personne dans l'obtention de ses droits et dans ses démarches d'accès aux soins par l'ouverture des droits à une couverture maladie,
- Prévenir les ruptures dans les démarches et encourager la personne à poursuivre un parcours de soins adatpé à ses besoins.

Modalités d'intervention

Etroitement liés avec l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP), les professionnels de la PASS Psy sont chargés d'accompagner les conditions de mise en place de soins psychiatriques et de favoriser la continuité du parcours de soins de la personne en situation de précarité.

Chaque professionnel de la PASS Psy échange avec les professionnels du secteur libéral et oriente la personne prise en charge vers les acteurs du réseau.

Selon la nature des situations, le travail en partenariat s'effectue avec les hôpitaux, les médecins libéraux (psychiatres ou généralistes), les partenaires médicosociaux et sociaux du territoire de santé n°3.

Equipe pluridiciplinaire

- Cadre de santé (coordonnateur)
- Médecin psychiatre
- Assistante sociale
- Equipe infirmière EMPP

Accueil sur RDV AS: 06 88 23 15 71 IDE: 02 97 02 38 26